

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Déplacement des limites du travail de jour (art. 10 LTr)

- Félix Constructions SA, 1030 Bussigny-près-Lausanne
chaîne „Elumatec,, ligne de presse et de pliage
8 ho
14 février 2000 au 15 février 2003 (renouvellement)
- Bien-Air SA, 2500 Bienne 6
reprises
1 f
28 février 2000 au 1er mars 2003 (renouvellement)
- Prisma Electronic SA, 2900 Porrentruy
assemblage des mouvements moyen et haut de gamme-emboîtement
2 ho, 120 f
28 février 2000 au 1er mars 2003 (renouvellement)
- Medtronic Europe SA, 1131 Tolochenaz
automates de production
20 ho, 20 f
6 mars 2000 au 10 mars 2001 (renouvellement)
- Alcatel Cable Suisse SA, 2016 Cortaillod
Fabrication de la fibre optique FOPL
4 ho, 20 f
21 février 2000 au 24 février 2001 (modification)
- Dixi Cylindre SA, 2400 Le Locle
Décolletage
3 ho
7 février 2000 au 8 février 2003 (renouvellement)

Travail de jour à deux équipes (art. 23 LTr)

- Vifor SA, 1701 Fribourg-Moncor
production et conditionnement de produits pharmaceutiques
20 ho, 40 f
7 février 2000 au 8 février 2003 (renouvellement)
- Jean Gallay SA, 1212 Grand-Lancy
Fabrication
50 ho, 10 f
6 février 2000 au 16 juin 2001 (modification)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

- Comadur SA, 2400 Le Locle
Four plasma
2 ho ou 2 f
22 mai 2000 au 24 mai 2003 (renouvellement)
- John Moser SA, 2610 St-Imier
Usinage CNC et centre d'usinage à palettisation MH-80
8 ho
14 février 2000 au 15 février 2003 (renouvellement)

Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LTr)

- Bandi SA, 2852 Courtételle
Décolletage
6 ho
7 février 2000 au 8 février 2003 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Filature de laines peignées d'Ajoie SA, 2942 Alle
Atelier de filature
65 ho
30 janvier 2000 au 1er février 2003 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Dixi Cylindre SA, 2400 Le Locle
Atelier „Grand décolletage,“
3 ho
6 février 2000 au 8 février 2003 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Jean Gallay SA, 1212 Grand-Lancy 1
Centres CNC et électro-érosion, soudure mécanisé, préparation au brasage
16 ho
6 février 2000 au 16 juin 2001 (modification)
- Comadur SA, 2400 Le Locle
Four plasma
1 ho
22 mai 2000 au 24 mai 2003 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Comadur SA, 2400 Le Locle
Atelier de pressage et d'olivage
4 ho
3 avril 2000 au 24 mai 2003 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

- John Moser SA, 2610 St-Imier
Usinage CNC et centre d'usinage à palettisation MH-80
2 ho
14 février 2000 au 15 février 2003 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

Travail du dimanche (art. 19 LTr)

- Dixi Cylindre SA, 2400 Le Locle
Atelier „Grand décolletage,,
2 ho
6 février 2000 au 8 février 2003 (renouvellement)
- Comadur SA, 2400 Le Locle
Atelier de céramique
1 ho
20 février 2000 au 24 mai 2003 (renouvellement)

Travail continu (art. 25 LTr)

- Zwahlen & Mayr SA, 1860 Aigle
Départements „tubes inoxydables,, et „tubes étirés,,
60 ho
16 janvier 2000 au 18 janvier 2003 (renouvellement)
- Alcatel Cable Suisse SA, 2016 Cortaillod
Fabrication de la fibre optique
41 ho
20 février 2000 au 24 février 2001 (modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/ 29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Unitemp SA, 2822 Courroux
atelier mécanique, tournage et fraisage
10 ho
24 janvier 2000 au 25 janvier 2003 (renouvellement)
- Cregon Femco SA, 2855 Glovelier
étampage
10 ho
24 janvier 2000 au 25 janvier 2003 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

14 mars 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie

Direction du travail:

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.03.2000
Date	
Data	
Seite	1271-1274
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 325

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.